



---

Le Denier, un don particulièrement essentiel cette année

---

# Courrier français

hebdomadaire régional

**La crise sanitaire a durablement impacté les ressources du diocèse. Pour l'équilibre budgétaire de l'Église de Charente, il manque 315.000 € d'ici la fin de l'année. Un appel à la générosité de tous les fidèles est lancé.**

Dans la collecte du Denier, le mois de décembre est crucial. En 2019, il représentait 280.000 €, c'est-à-dire 25 % de la collecte annuelle. Une ressource essentielle pour l'équilibre budgétaire du diocèse.

Après le premier confinement, Alexis Join Lambert, l'économiste diocésain, alertait les fidèles sur le retard conséquent de la collecte du Denier de -19 % et sur le nombre de donateurs en baisse de 13 %. « *Pendant plusieurs semaines, les messes ont été célébrées en l'absence d'assemblée et les églises n'étaient que partiellement ouvertes. Les quêtes, les cierges, ainsi que les différentes offrandes nous font défaut et la collecte du Denier connaît un recul important. En parallèle, notre diocèse doit continuer à payer ses charges courantes : entretien de nos églises, salaires des personnes engagées dans la mission (prêtres, séminaristes et laïcs en mission ecclésiale), soins apportés à nos prêtres aînés, particulièrement touchés en cette période difficile... »*

À l'aube du 2e confinement, des mesures ont été prises pour faire face « *à la baisse brutale de l'ensemble des dons alors que les coûts subsistent* ». « *Il a été décidé de demander un effort économique à l'ensemble des salariés (80 % d'activité partielle sans complément de salaire, soit 84 % du salaire net mensuel) et des prêtres (84 % du traitement mensuel hors offrandes de messe, soit 100 € en moins sur le traitement mensuel) pour le mois de novembre. Il est demandé par ailleurs, de veiller à réduire les frais de fonctionnement de l'immobilier en réduisant au maximum les dépenses d'énergie* », annonçait l'économie diocésaine, le 4 novembre.

La fin de l'année approchant, le constat est encore plus alarmant. Il manque 315.000 € au montant du Denier (1.200.000 € en 2019) pour couvrir l'ensemble des charges (1.515.000 €) qu'il est censé couvrir. Pour mémoire, le Denier qui représente 33 % des ressources diocésaines, finance le traitement des prêtres et religieux (620.000 €), le salaire des laïcs et charges sociales (700.000 €), la formation de deux séminaristes (70.000 €) et les maisons de retraite des prêtres aînés (95.000 €).

Avant la crise sanitaire, les autres ressources (casuels, troncs, quêtes) permettaient de compenser la diminution du Denier pour couvrir les charges auquel il est affecté, mais, aujourd'hui, celles-ci s'effondrent également : - 30 % au 1er semestre 2020, soit un manque à gagner de 500.000 €.

Les quêtes qui représentent 65.000 € mensuels d'ordinaire (22 % des ressources diocésaines) se sont effondrées de 32 % par rapport à 2019 malgré le soutien de la CEF qui a mis en ligne une plate-forme spécifique pour permettre le versement des quêtes dominicales lors du confinement ([quete.catholique.fr](http://quete.catholique.fr)). Les casuels qui représentaient 54.000 € mensuels (18 % des ressources diocésaines), ont baissé de 23 % par rapport à 2019.

Faut-il rappeler que l'Église ne vit que de dons ! Et face à une diminution générale de toutes ses ressources, l'équilibre budgétaire du diocèse est menacé. « *La mission de l'Église n'a pas de prix... mais elle a un coût* », rappelle régulièrement Mgr Hervé Gosselin.

Le don au Denier est déductible des impôts. Il permet de bénéficier d'une réduction fiscale de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Il est possible de donner en ligne sur le site sécurisé : <https://donnonsaudenier-charente.fr/> ; ou bien par chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Angoulême, à adresser à : Association Diocésaine d'Angoulême, 226 rue de Bordeaux, 16000 Angoulême cedex.

Source : LE COURRIER FRANÇAIS

Lien vers l'article

---

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 26/01/2026 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/le-denier-un-don-particulierement-essentiel-cette-annee/>